Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Josée Picard	2015781	Le 16 mars 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie la petite famille		(506) 992-8807
Adresse		
2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Annik Thériault	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	14 avr. 2023	
Commentaires : L'extincteur est daté de février 2022. Une inspection a besoin d'être fait.			

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. Lors de ma visite les enfants ont été à l'extérieur. J'ai observé des jeux libres et le diner. Discuter avec l'exploitante l'importance de garder la neige dans le parc le plus bas possible pour que les enfants puissent jouer en sécurité et que la hauteur de la clôture soit respectée. Peut-être passer la souffleuse après chaque tempête pour que la neige ne s'accumule pas. Il serait important de mettre du sel ou terre dans le chemin qui se rend à la garderie.

original signé par
Annik Thériault — Le 16 mars 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Josée Picard — Le 16 mars 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date